

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7/10/2017

Salle polyvalente : changement totale des huisseries vieillissantes, avec souhait de donner une seconde jeunesse à cette salle, elle pourrait être, par exemple, une salle affectée à la musique et à danse (projet qui sera à discuter avec l'agglo du Puy)

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre de la mairie :

75.130€ HT pour l'entreprise DEFIX ; 69506,92€ HT pour l'entreprise GAUTHIER. 80768€ HT pour l'entreprise BLANCHUT, pour des huisseries en profil rénovation

L'entreprise GAUTHIER a été retenue : **voté à l'unanimité**

Vente tracteur : vente du tracteur Mercedes par la mairie, échange standard pour l'embrayage qui était encore garanti et pas d'achat envisagé d'un tracteur dans l'immédiat: **voté à l'unanimité**

Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR) : validation de l'actualisation des statuts : **voté à l'unanimité**

Syndicat Départemental d'énergie de la Haute Loire : travaux d'installation d'horloges astronomiques pour les coupures nocturnes de l'éclairage public

Coût de l'opération 50 409,58 €, si notre demande auprès de LEADER est acceptée, la participation de la commune sera de 18147,45€, sinon la participation de la commune sera de 27 725,27 € : **voté à l'unanimité**

Multi Accueil « le pays imaginaire » : il est rappelé que c'est l'agglomération du Puy en Velay qui a la compétence enfance jeunesse, l'association qui gère le Multi Accueil « Le Pays Imaginaire » rencontre des difficultés financières, suite à diverses réunions avec l' élu responsable de l'agglomération du Puy en Velay et avec les parents, il est demandé à la commune de faire un effort ainsi qu'à L' OPAC (autre organisme à qui l'association verse un loyer)

Le Conseil Municipal décide de faire un geste pour l'année 2017 concernant les loyers dûs à la commune : les mensualités pour le 1^{er} loyer sont effacées, le 2^{ème} loyer sera mis en mandatement **voté à l'unanimité**

Participation au fonctionnement de l'école privée st Joseph : L'école privée étant sous contrat d'association la participation communale doit être calculée selon le coût moyen de fonctionnement pour un élève de l'école publique soit 626 €.

Demande de l'École Germaine Tillion

Demande de participation à l'**adhésion de l'USEP** pour les élèves, montant de 170 euros : **voté à l'unanimité**

Sécurisation de l'école Germaine Tillion: installation de deux interphones vidéo un au rez de chaussée et un autre au 1^{er} étage

Le coût est 2 524,78 € HT : **voté à l'unanimité**

Participation de la commune aux sorties et voyages scolaires pour les deux écoles de Rosières

Participation financière de la commune aux sorties scolaires et voyages scolaires: sera de 7€ par enfant et par jour à compter du 1^{er} janvier 2018 : **voté à l'unanimité**

La Voie verte : elle est de la compétence de l'agglomération du Puy.

Il est demandé à la commune de mettre à disposition les sols et terrains afin que l'agglomération puisse aménager « la Galoche ». Actuellement, l'entretien de la voie par la Commune est d'environ 15 000 et 20 000 euros /an .

Dans le cadre du projet d'aménagement de la galoche, des discussions approfondies ont eu lieu autour du développement touristique, économique et écologique. Il sera demandé à l'agglomération que l'avis de la commune soit pris en compte dans le cahier des charges Une convention doit être passée entre la commune et l'agglomération du puy en velay .

Vote : 1 contre ; 2 absentions ; 11 pour

Club de bridge : participation financière pour l'utilisation de la salle d'exposition les lundis et mardis après midi est demandée pour un montant de 1500€/an : **voté à l'unanimité**

Embauche CDD José CARVALHO : son contrat en CAE CUI se termine fin octobre 2017. Proposition de l'embaucher en Contrat à Durée Déterminée à raison de 35H par semaine pour 6 mois à compter du 1^{ER} novembre 2017 : **vote : 3 absentions ; 11 pour.**

Divers :

Validation pour le changement du panneau d'information lumineux location de 132,18€ HT/mois pendant 4 ans avec la maintenance comprise

Validation pour l'acquisition de butes mobiles pour d'un montant de 1978 € Ht

Validation pour un accord de subvention de 300 euros au club de tennis en 2018

Passage de la fibre optique d'Orange Coindet –Mézères : à discuter avec le fournisseur

Remplacement de Laurie Garcin CAE CUI demande à faire auprès de Monsieur le Préfet (c'est l'ADMR qui intervient à la cantine)

Zone d'activité Industrielle : elle est de la compétence de l'Agglomération du Puy en Velay, les négociations sont en cours pour permettre le développement d'une de nos entreprises importante ;